



CONSEIL GENERAL

PROPOSITION (art. 52 ss RCG)

« Les propositions ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général [sur des objets relevant de ce dernier]. Les propositions peuvent tendre à obtenir qu'une mesure ou qu'une décision soit prise ou un règlement adopté » (art. 52, al. 2 RCG).

Francine Defferrard / François Eugster

Objet : Avantages et désavantages financiers et autres en cas de sortie de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la question des avantages (par ex. économies réalisées, notamment en coûts de fonctionnement, etc.) et des désavantages (par ex. pertes subies, notamment la renonciation aux actifs de l'Association, etc.) financiers et autres pour notre Commune en cas de sortie de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français et de présenter un rapport à ce sujet.

Développement écrit

Notre Commune est l'une des 31 communes membres de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. L'Association gère quatre sites pour 2'750 élèves environ. Référence faite à l'année scolaire 2016/2017, 440 élèves provenant de notre Commune sont scolarisés au cycle d'orientation (degré secondaire I). Ils fréquentent le CO de Pérolles, à Fribourg. Avec le développement actuel de notre Commune, notamment du site du Platy, cet effectif sera amené à augmenter. Villars-sur-Glâne se place d'ores et déjà au 3^{ème} rang des communes, après Fribourg (1054) et Bulle (728).

Le 26 mai 2011, le Conseil général de Villars-sur-Glâne, sur proposition du Conseil communal, a refusé de modifier la clé de répartition de prise en charge de certains frais (investissements et fonctionnement) de l'Association. Toutefois, la majorité des communes membres de l'Association ayant été favorable à cette modification statutaire, celle-ci est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012. A l'époque, la sortie de l'Association avait été évoquée comme solution alternative à cette situation non souhaitée par Villars-sur-Glâne. Entre 2008 et 2017, le coût moyen par élève au titre de la contribution aux écoles du cycle d'orientation a fortement augmenté, en dépit du nombre d'élèves resté relativement stable. Depuis peu, le Conseil communal fait état d'une éventuelle possibilité de construire un cycle d'orientation sur notre territoire. Nous observons qu'une éventuelle sortie de l'Association par notre Commune est envisageable, à certaines conditions, moyennant un délai d'avertissement de deux ans pour la fin de l'année suivante (cf art. 35 al. 2 des statuts). Cela entraînerait toutefois des conséquences financières importantes pour notre Commune. Il reviendrait au Conseil général de décider de la sortie de la commune de l'Association (cf art. 4 al. 2 let. n RCG).

A ce stade, se posent légitimement les questions suivantes: quelle serait – théoriquement - la part de notre commune aux actifs de l'Association (cf art. 35 al. 3 des statuts) ? Quelle serait la part de dette à rembourser à l'Association (cf art. 35 al. 3 des statuts) ? Quels seraient les coûts de construction et de fonctionnement d'un cycle d'orientation sur le territoire de la Commune ? En résumé, quels seraient les avantages (par ex. économies réalisées, notamment en coûts de fonctionnement, en abonnements de transport des élèves, etc.) et les désavantages (par ex. pertes subies, notamment la renonciation aux actifs de l'Association, etc.) financiers et autres pour notre Commune en cas de sortie de l'Association ?

Signatures

Cosignataires

Nom	Portmann	Prénom	Pierre	Signature	
Nom	Brouchoud	Prénom	David Hélène	Signature	
Nom	TEIXEIRO	Prénom	COLETTE	Signature	
Nom	Küttel	Prénom	Dimitri	Signature	
Nom	BUNTSCHU	Prénom	MARC	Signature	
Nom	WICHT	Prénom	Alexandre	Signature	

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le ...20.07.2018.....

N° d'ordre : ...002.....

Dicastère :

Transmis le* :

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal